



de Weck Antoinette, Zurich Simon

Fonds pour la séquestration et la réduction du CO²

Cosignataires : 24 Réception au SGC : 18.05.22 Transmission au CE : *19.05.22

Dépôt et développement

Nous demandons d'introduire, dans la législation cantonale, par exemple dans la future loi sur le climat ou dans la loi sur l'énergie, un fonds octroyant des moyens supplémentaires pour un programme de séquestration et de réduction du CO². La répartition des moyens du fonds devrait se faire de la manière suivante :

- > deux tiers des moyens pour la revitalisation des sites naturels (marais, sites alluviaux, forêts, etc.) ;
- > un tiers des moyens pour le développement des technologies de séquestration et de réduction des émissions par les hautes écoles et entreprises fribourgeoises ainsi que pour le soutien à l'agriculture en vue de la préservation des sols.

S'il est essentiel de décarboniser la production énergétique, la durée de vie du CO² déjà produit s'élève à plus de 500 ans¹. La séquestration du CO² déjà produit est donc un moyen efficace pour lutter contre l'effet de réchauffement climatique. Certains écosystèmes séquestrent naturellement le CO². Sous nos latitudes, il s'agit principalement des marais et des forêts. En revanche, quand ces écosystèmes sont détruits, ils libèrent du CO². En Suisse, la situation est particulièrement dramatique à cet égard. Ainsi, 82 % des marais ont disparu depuis 1900² et on estime que les hauts-marais asséchés de Suisse libèrent environ 19 400 tonnes de CO² par an³.

Afin de séquestrer le CO² déjà produit, le Canton de Fribourg doit préserver et revitaliser ces milieux naturels. Les mesures de préservation et de revitalisation décidées par le Conseil d'Etat sont réalisées en collaboration avec des agriculteurs et des entreprises spécialisées. A titre d'exemple, lorsqu'on assainit un marais, le coût pour empêcher l'émission d'une tonne de CO² est de 76 francs. Ces investissements profitent directement à l'économie fribourgeoise : selon une enquête de l'Office fédéral de l'environnement, 40 % des moyens financiers investis dans les mesures de revitalisation bénéficient aux paysans, 20 % aux entreprises de la construction et le reste est réparti entre les entreprises forestières, les bureaux de planification et les PME actives dans l'entretien⁵. Dans la même enquête, les cantons ont souligné que ces moyens permettent de soutenir l'emploi dans les régions périphériques et d'améliorer notablement la situation économique des petites exploitations agricoles.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ GIEC, « Chances in Atmospheric Constituents and in Radiative Forcing », dans *Climate Change 2007 : The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the IPCC*, Cambridge University Press, 2007, p. 212 ([lien](#))

² <https://www.pronatura.ch/fr/biodiversite>

³ Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage, *La restauration des hauts-marais, un facteur de protection du climat*, 2017 ([lien](#))

⁴ Idem

⁵ Bundesamt für Umwelt, *Schlussbericht – Mittelfluss, Empfänger und Wirkung der Investitionen in Naturschutz und Waldbiodiversität. Kantonsbefragung*, 2019, p. 11

De manière générale, les mesures visant à préserver et revitaliser les milieux naturels concernés doivent tenir compte aussi bien d'objectifs climatiques que d'objectifs visant à encourager la biodiversité. Par exemple, pour les forêts, il est important de préserver les zones les plus anciennes des forêts car ce sont elles qui captent le plus de CO² et, lorsque l'on plante de nouveaux arbres, de privilégier des essences diversifiées.

Afin de renforcer la séquestration artificielle du CO² et de réduire les émissions, ce fonds permet au Conseil d'Etat de financer également des projets de recherche et des projets-pilotes dans les hautes écoles fribourgeoises et les entreprises du canton, notamment dans les domaines de la construction, de l'agriculture, de l'énergie, de la mobilité. Il permet également au Conseil d'Etat de soutenir les efforts réalisés par les agricultrices et les agriculteurs pour préserver les sols.

—